



Comment devenir un professionnel RGE ?

Pour bénéficier des aides publiques à la rénovation énergétique des logements, les ménages doivent **faire travailler des professionnels possédant la certification RGE.**

Vous souhaitez devenir un professionnel RGE ? Vous souhaitez développer vos compétences en matière de techniques et d'équipements nécessaires pour mener des travaux d'efficacité énergétique ? Sachez que les organisations professionnelles du bâtiment proposent aux artisans et aux entreprises des offres de formation sur le sujet. Ces offres de formation sont également complétées par celles des plateformes Praxibat.

Pour connaître l'offre complète de formation, rendez-vous sur

<http://www.c2rp.fr/formations>

<https://www.faire.fr>



Une opportunité pour les professionnels du bâtiment

Hauts-de-France Pass Rénovation constitue une opportunité de se positionner sur le marché de la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs pour tous les professionnels de la région.

Dispositif pour l'ensemble de la **région Hauts-de-France**



Pour plus d'infos :

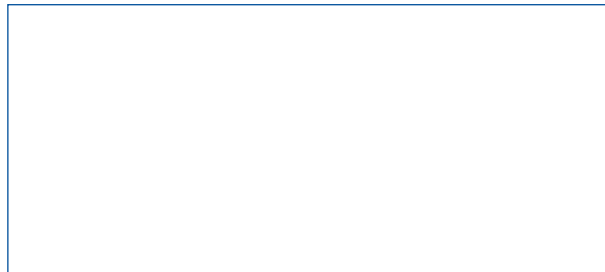
www.pass-renovation.hautsdefrance.fr

0 800 02 60 80

professionnels@hautsdefrance-spee.fr

@passrenovation

passrenovation



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni la Banque européenne d'investissement ni la commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION
Des travaux pour économiser



Professionnels du bâtiment et de la rénovation énergétique **accédez au marché de la rénovation avec Hauts-de-France Pass Rénovation**



Régie régionale du SPEE - Janvier 2020



Le projet est cofinancé par l'Union Européenne, L'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Qu'est-ce que Hauts-de-France Pass Rénovation ?

Hauts-de-France Pass Rénovation est un dispositif 100% public lancé par la Région dédié à l'accompagnement des particuliers souhaitant faire des travaux de rénovation.

L'objectif : aider les ménages à rénover leur logement et leur permettre de faire des économies d'énergie.

Le moyen : un accompagnement technique complet et une solution de financement personnalisée.

Hauts-de-France Pass Rénovation et vous...

Vous êtes **une entreprise du bâtiment ?**

Vous disposez de la certification RGE* (Reconnu Garant de l'Environnement) ? Alors, les chantiers de rénovation que nous engageons pour le compte des particuliers peuvent vous intéresser :

- plâtrerie, isolation thermique par l'intérieur ;
- isolation thermique par l'extérieur ;
- menuiseries ;
- plomberie et chauffage ;
- électricité et VMC ;
- maçonnerie ;
- couverture.

**Un certificat de qualification professionnelle est suffisant dans le cadre de travaux induits.*



Entre Hauts-de-France Pass Rénovation, les particuliers et vous, quelles sont les étapes ?

1



Un technicien du dispositif Hauts-de-France Pass Rénovation réalise l'audit énergétique complet du logement et propose un programme de travaux.

2



Les entreprises du bâtiment et le maître d'oeuvre si le projet le nécessite, sont consultés par Hauts-de-France Pass Rénovation.

3



Les entreprises du bâtiment et éventuellement le maître d'oeuvre sont sélectionnés*. Les travaux sont réalisés.

* Une rénovation = un appel d'offres / Un allotissement par corps de métier / Des critères de sélection simples : 60 % technique et 40 % prix

4



Hauts-de-France Pass Rénovation paie* les entreprises et éventuellement le maître d'oeuvre pour les travaux réalisés une fois le chantier réceptionné.

* Dans le cas où le particulier a demandé le financement Hauts-de-France Pass Rénovation. Avance de 30% possible à la signature du devis.

5



Après réception des travaux, un suivi sur 3 ans des consommations énergétiques du logement est assuré par le technicien du dispositif Hauts-de-France Pass Rénovation pour s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la bonne utilisation des logements rénovés.

Concrètement, comment faire ?

- comment vous positionner sur les chantiers Hauts-de-France Pass Rénovation ?

Inscrivez-vous sur la plateforme :

<https://picardie-pass-renovation.omnikles.com>

Une fois inscrit, vous pourrez prendre connaissance des dossiers de consultation en cours, les télécharger, recevoir automatiquement les notifications et rectificatifs, et répondre en ligne.

- et pour répondre ?

Vous pouvez répondre en ligne sur la plateforme ou nous transmettre votre réponse par courrier :

Hauts-de-France Pass Rénovation
5e boulevard du Port d'Aval
80 000 Amiens

- est-il possible de répondre à plusieurs appels d'offres ?

Oui bien sûr ! Vous avez la possibilité de vous positionner sur plusieurs chantiers à la fois, en formulant une réponse par dossier. Votre inscription sur la plateforme est valable à vie.

- contact

professionnels@hautsdefrance-spee.fr
www.pass-renovation.hautsdefrance.fr



La présence d'un maître d'oeuvre devient nécessaire pour tout projet présentant d'importantes contraintes architecturales ou si le montant de travaux est supérieur à 70 000 €.

